

Dédommagement des titulaires d'un abonnement .

Dédommagement dans le cadre de la pandémie de coronavirus: prolongation automatique de votre abonnement de 15 jours.

Prolongation des abonnements en raison de la pandémie de coronavirus.

Plus d'informations sur [cff.ch/abonnementannuel-corona](https://www.cff.ch/abonnementannuel-corona)

Madame,/Monsieur,

En tant que titulaire d'un abonnement, vous faites partie de nos plus fidèles clients – et nous vous remercions. En raison de la pandémie de coronavirus, l'Office fédéral de la santé publique a recommandé depuis le 17 mars 2020 de ne se déplacer qu'en cas d'absolue nécessité. Suite à cela, la demande en transports publics a enregistré un recul de 80%, entraînant une perte mensuelle de l'ordre de 500 millions de francs pour les entreprises de transport suisses. La branche des transports publics a néanmoins décidé de dédommager ses clientes et clients dans le cadre des possibilités financières actuelles, pour un montant total de plus de 100 millions de francs.

Dans ce cadre, votre ((abonnement communautaire)) ((abonnement de parcours)) ((abonnement modulable)) est prolongé automatiquement de 15 jours et est désormais valable jusqu'au ((DJV)).

Vous pourrez voir la nouvelle date de validité de votre abonnement dans les prochains jours en consultant votre compte sur [swisspass.ch](https://www.swisspass.ch). Un versement en espèces n'est pas possible.

Nous vous adressons tous nos vœux de bonne santé et nous réjouissons de vous accueillir prochainement de nouveau dans les transports publics.

Meilleures salutations

Johann-Josef Jossen
Responsable Contact Center CFF
au nom de la branche des transports publics